L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 10 MAI 1850.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE. No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: VENDREDI MATIN, 10 MAI.

Vente des terrains de la maison d'Etat.—Nous appelons l'attention sur la vente des terrains de la Maison d'Etat qui doit avoir lieu le 16 de ce mois. Il faut que le produit de la vente, d'après les conditions stipulées, couvre au moins la somme de $125,000 que l'Etat doit encore aux parties qui lui ont vendu la Maison d'Etat. D'après les offres particulières qui ont déjà été faites, il n'y a pas de doute que ce chiffre ne soit dépassé de beaucoup. Les terrains à vendre sont d'ailleurs admirablement situés et les acheteurs se les disputeront.

RECTIFICATION.

Nous croyons devoir rectifier une erreur qu'ont commis certains journaux. Il n'est pas exact que le comité spécial chargé de fixer le traitement des officiers de la 1re municipalité ait grossi les salaires et partant augmenté le budget des dépenses. *Le comité a fait dans l'ensemble des salaires une réduction de plusieurs milliers de piastres.*

Les officiers qui touchent les plus forts salaires ont tous subi une diminution de traitement. Il n'y a que les gardes de nuit, l'imprimeur et le wharfinger qui aient eu leur salaire légèrement augmenté. Personne certes ne reprochera au comité d'avoir porté les appointemens d'un malheureux watchman de trente-cinq à quarante piastres par mois. Les fonctions de ce dernier sont assez pénibles pour justifier ce faible surcroît de salaire. Il en est de même de l'imprimeur qui jusqu'à ce moment dépensait et au-delà ce qu'il recevait du trésor municipal. Quant au wharfinger ses devoirs sont assez nombreux pour qu'on ait cru devoir le rétribuer plus généreusement.

Mais ce n'est pas ce dont il s'agit. Nous avons voulu simplement rectifier une assertion inexacte en déclarant que le comité loin d'augmenter les charges de la municipalité les diminue au contraire d'une manière notable. Le rapport sera d'ailleurs discuté dans la séance de demain et paraîtra ensuite dans le journal officiel. Chacun pourra juger pour soi.

Nous avons déjà fait appel à la charité publique en faveur de F. Wood, qui a perdu les deux bras à l'explosion du *Louisiana.* Notre voix a été entendue de quelques personnes charitables et plusieurs offrandes ont été déposées à la caisse de notre bureau. Nous remercions ces personnes au nom de l'infortuné à qui s'adressent leurs secours, et nous espérons qu'un plus grand nombre viendra payer la dette du malheur.

S'il était besoin de stimuler la pitié publique nous chercherions à dépeindre l'affreuse situation du malheureux Wood, n'ayant plus même une main à tendre pour recevoir l'aumone, obligé d'avoir recours à celles d'un autre pour les besoins matériels de la vie. Nous représenterions ce corps humain conservant sa volonté et privé des agents qui l'exécutent, en butte à mille petites douleurs, plus faible que le plus faible insecte qui viendra l'assaillir. Mais les âmes sensibles s'émeuvent à l'annonce d'une grande infortune et la secourent sans qu'il soit besoin d'exciter leur pitié par la description des souffrances.

Les différens dons qui nous ont été remis hier s'élèvent à la somme de $53.

CONSEIL-GENERAL.

Le Conseil Général s'est réuni hier à l'heure accoutumée et M. Allan a été appelé au fauteuil.

Plusieurs comptes sont présentés, entre autres un compte s'élevant à $459.40 pour le charbon et le gaz fournis au bureau du shérif et aux greffes des différentes Cours. M. Caldwell s'oppose à l'acceptation de ce compte et dit qu'il présentera une résolution pour ne plus acquitter désormais les dépenses que fait le shérif et les greffiers pour leur propre usage.

Le compte est accepté par le Conseil.

Une résolution abolissant la place de collecteur de taxes arriérées de l'ancien jury de police est adoptée.

Cette partie du dernier message du maire qui recommande au Conseil d'adresser un mémoire au Congrès pour obtenir l'établissement d'un chantier de marine à la Nlle-Orléans et l'envoi d'un bâtiment de guerre pour protéger le port de cette ville, est référée à un comité spécial composé de MM. Jarvis, Bénit et Lugenbuhl.

M. Caldwell présente la résolution dont il est question plus haut et ordonnant qu'à l'avenir le shérif et les greffiers paient eux-mêmes leurs frais d'éclairage et de chauffage ainsi que le coût des réparations de leurs bureaux. Référée au comité des Cours et Prisons.

M. Jarvis présente une résolution ordonnant à l'avocat du Conseil de préparer un digeste des lois votées pendant la dernière session de la législature qui touchent aux droits et aux intérêts du Conseil Général. Adoptée.

M. Lugenbuhl présente une résolution demandant si M. Walton, élu secrétaire du Conseil Général, peut exercer ses fonctions en même temps que celles qu'il tient du gouvernement général. Référée à un comité de trois membres.

Le Conseil procède à l'élection d'un sergent d'armes. M. Michel est élu à l'unanimité.

Le Conseil s'ajourne au second jeudi de juin.

NOUVELLES DU CAMBRIA.

Les journaux de New-York et de Baltimore renferment un sommaire des nouvelles européennes apportées par le *Cambria*, mais nous avons nous-mêmes publié déjà presque tous ces avis. Voici cependant quelques nouveaux détails.

Le ministère anglais a reçu plusieurs échecs au parlement dans des questions secondaires, et l'on croit généralement que le cabinet tout entier donnera sa démission. M. d'Israeli, chef de l'opposition, retenu loin du parlement par le mauvais état de sa santé, est maintenant entièrement rétabli et s'est remis à la tête des partisans de la protection.

Il n'y a rien de changé dans la situation de l'Europe. L'ordre règne en France, mais la violence des factions inspire de sérieuses appréhensions pour l'avenir.

La question grecque n'est pas encore réglée. Si les bons offices de la France sont repoussés, l'Angleterre et la Russie se trouveront en face l'une de l'autre dans une attitude hostile. On sait que l'amiral Parker a reçu l'ordre de remettre le blocus en vigueur, dans le cas où l'intervention de la France resterait sans effet, mais d'une autre part, l'empereur de Russie a déclaré positivement qu'il prêterait main-forte au roi Othon. On voit que la situation est assez délicate. Les dernières nouvelles d'Athènes sont du 28 mars; à cette date, on ignorait encore le résultat de la longue entrevue qui avait eu lieu entre le baron Gros et M. Wise.

Théatre d'Orléans.—La dernière représentation du *Prophète* est fixée à demain, samedi. Il y a, nous croyons, quelques personnes qui ont négligé jusqu'à ce moment d'aller applaudir le chef-d'œuvre de Meyerbeer. Qu'elles profitent de cette dernière occasion.

Concert.—Strakosch et Wallace donnent leur concert d'adieu ce soir à la salle du Lycée. Le programme que l'on trouvera dans une autre partie de nos colonnes, offre une attrayante variété. M. Wallace jouera quelques-uns de ses morceaux favoris, et Strakosch exécutera plusieurs de ses compositions les plus aimées du public. Le concert se terminera par l'ouverture de *Zampa* exécutée par seize amateurs, hommes et femmes.

Bal du Verandah.—Le bal au profit des familles indigentes du faubourg Trémé aura positivement lieu demain soir, dans les salons du café Plaja, à l'encoignure des rues Claiborne et Orléans. Rien n'a été épargné pour rendre la fête aussi brillante que possible.

Floride.—Par l'arrivée de la goëlette *Ariope*, capitaine Ryan, nous avons des avis de Tampa Bay jusqu'au 4 courant. Le steamer *Planter* était arrivé à Fort Brooke, venant de Fort Myers sur le Caloosahatchee [illegible] porté la nouvelle que Billy Bowlegs [illegible] vait au camp avec [illegible] Indiens [illegible]

Steamers orléanais.—Nous apprenons par le *Herald* de New-York, que MM. Hannah et Mongan, de notre ville, viennent de commander au Nord deux magnifiques steamers, destinés à faire le service entre la Nouvelle-Orléans et un port du golfe. Ces navires seront du port de 1,200 tonneaux chacun et ne le céderont sous aucun rapport aux plus beaux steamers qui aient encore été lancés des chantiers de New-York.

Le coup de vent de mardi.—La bourrasque de mardi a laissé des traces de son passage sur les habitations de la côte. La sucrerie de Mme V. Nicol, dans la paroisse St-Jacques, a été renversée; il n'est resté debout que la cheminée. Le toit de l'habitation Boudry a été enlevé. A Bâton-Rouge, le clocher de l'Eglise Méthodiste a été renversé, la foudre est tombée sur la maison d'Etat, plusieurs maisons ont été renversées, un grand nombre de vieux chênes déracinés, et des chevaux, mulets et autres bestiaux tués.

Police.—Deux individus accusés de voies de fait et un autre prévenu de vol, ont comparu hier devant le recorder Génois qui les a interrogés.—George F. Morris, accusé de vol, a été interrogé par le recorder Baldwin et renvoyé de la plainte, ainsi que H. Barry, prévenu du même délit. J. Carter, moins heureux, a été envoyé devant la 1re Cour de District.

Le Président.—On écrit de Washington à la date du 29 avril que le Président profitera des vacances que lui laissera l'ajournement du Congrès pour faire une tournée dans le Sud et visiter son habitation de la Louisiane qui a beaucoup souffert de l'inondation.

CONGRES.

Sénat, 2 mai—MM. Smith et Clark viennent de nouveau occuper leurs sièges.

M. Butler, de la Caroline du Sud, rapporte un bill autorisant la résignation des juges dans le cas où le juge de district est incompétent. Le bill est pris en considération et passe.

M. Dawson présente une résolution ordonnant au secrétaire de l'intérieur de communiquer au Sénat un état des travaux de la commission chargée de fixer les frontières limitrophes du Mexique et des Etats-Unis.

Le vice-président annonce qu'il sera absent pendant quelques jours.

Plusieurs bills d'une nature locale sont pris en considération et passent.

Le bill rapporté par M. Douglas et dont l'objet est de concéder une partie du territoire public à l'Illinois pour aider à la construction d'un chemin de fer qui doit traverser l'Etat dans toute sa longueur, passe avec certains amendemens par 26 voix contre 14.

Le Sénat siége à huis-clos, puis s'ajourne.

Chambre des Représentans—M. Stanton (du Tennessee) rapporte au nom du comité des affaires navales, une résolution conjointe portant que désormais le méridien à l'observatoire de Washington sera adopté pour base des observations astronomiques, et qu'une partie de la compilation de l'almanach nautique à l'usage des navigateurs sera adaptée au méridien de Greenwich. M. Stanton dit que plusieurs mémoires ont été envoyés au Congrès contre le changement de méridien.

M. McLean demande s'il faudra modifier les chartes américaines.

M. Stanton répond que non, car elles sont adaptées au méridien de Greenwich comme au méridien de Washington.

M. McLean observe que la résolution opérera toute une révolution dans les habitudes maritimes. On a fait valoir des objections; prenons le temps de réfléchir.

M. Chandler croit qu'un changement doit avoir lieu.

M. Thompson, du Mississipi, observe que le changement de méridien n'aura pas lieu immédiatement. Nous avons le temps; n'agissons pas avec précipitation.

La résolution est référée au comité général.

M. Stanton rapporte, au nom du comité des affaires navales, un bill autorisant le président à incorporer dans la marine des Etats-Unis les officiers de l'ancienne marine du Texas. Référé au comité général.

M. White présente, au nom du même comité, une résolution conjointe pour venir en aide aux marins retenus dans des stations étrangères, lorsque le terme de leur enrôlement est expiré. Référée au comité général.

Le comité des affaires navales rapporte une résolution conjointe relative à la libre navigation du St-Laurent. Cette résolution est discutée pendant quelque temps, puis la suite de la délibération est remise à un autre jour à la requête de M. McLean qui déclare que le gouvernement réussira selon toute probabilité à négocier avec l'Angleterre un traité de réciprocité.

La Chambre se constitue en comité général pour délibérer sur le bill du recensement.

Plusieurs amendemens sont discutés, puis la séance est levée.

Philadelphie.—Cette ville est tous les jours le théâtre de crimes dont la perpétration est une honte pour un pays civilisé. On ne conçoit pas que la police de Philadelphie soit à ce point faible et impuissante. Le *North American* attribue cette mollesse des autorités et des agens dont le devoir est de maintenir l'ordre, à la profonde indifférence de l'opinion publique, à la singulière apathie des citoyens qui par leur position et le rang qu'ils occupent devraient s'intéresser au repos de la cité. Dernièrement dans l'espace de trente-six heures, il y a eu trois rixes sanglantes entre diverses compagnies de pompiers et trois hommes ont été tués. On ne compte pas les blessés. Deux assassinats ont été commis dans le même espace de temps.

Représentation.—On sait qu'un recensement doit avoir lieu prochainement d'après le vœu de la loi. Ce recensement servira à établir une nouvelle base de représentation au Congrès. M. Vinton, de l'Ohio, propose de réduire à deux cents le nombre des Représentans, qui est aujourd'hui de deux cent trente et d'autoriser le secrétaire de l'intérieur à fixer la base de la répartition. Elle est maintenant de soixante-seize mille; M. Vinton serait d'avis qu'on l'augmentât d'environ vingt mille. Nous croyons que la diminution des Représentans serait un bien pour le pays. Une assemblée trop nombreuse est difficile à diriger et la discipline tend sans cesse à s'y relâcher.

M. William Carey Jones, qui vient de publier par ordre du gouvernement un rapport sur les titres de terre en Californie, se rend de nouveau dans cette province, pour remplir sans doute une nouvelle mission. Il a dû s'embarquer à New-York à bord du steamer *Crescent City*.

Météore.—Le *Farmersville Inquirer* nous apprend qu'un météore a été vu dans la paroisse Union, le 29 avril, vers 7 heures du soir. Le globe lumineux se dirigeait vers le Sud-Est.

Ce météore a été visible à la Nlle-Orléans dans la soirée du 29.

Le professeur Webster.—Deux [illegible] citoyens de Richmond, Virginie, ont adressé au gouverneur du Massachusetts une pétition dans laquelle ils sollicitent la grâce du professeur Webster, trouvé coupable du meurtre du docteur Parkman et condamné à mort.

Un revenant.—On écrit de l'Indiana à un journal de Boston que le docteur Parkman a été vu à Terre Haute le 14 avril et qu'il a été reconnu par un citoyen de cette ville qui lui a même adressé la parole. Je suis prêt, dit l'auteur de la lettre, à répéter sous serment ce que je viens de dire, et "j'espère que cette déclaration empêchera au moins que l'on mette à exécution la sentence injuste prononcée contre le professeur Webster." Ces dernières lignes sont fort maladroites et révèlent clairement l'intention de l'officieux correspondant.

Mayaguez.—Nous avons publié [illegible] quelques nouvelles de Mayaguez [illegible]

Pérou.—Les dernières dates de Lima apportées par l'*Ohio* sont du 23 février. Les élections préoccupaient exclusivement les esprits et le langage des journaux était d'une violence inouïe. Le 17 février, il y a eu dans les rues de Lima une collision entre les partisans de Vivanco et ceux d'Echenique. Des coups de pistolets ont été tirés de part et d'autre.

Le navire américain *Congress* est arrivé le 20 février à [illegible], venant de Canton, de Valparaiso et de Coquimbo. Le navire baleinier *Navigator* est entré dans le même port le 14 avec cent barils d'huile. Un autre navire baleinier, le *Dumbarton*, est arrivé le même jour à Callao avec deux cent cinquante barils d'huile.

Chine et Californie.—Des communications régulières sont maintenant établies entre Canton et San Francisco. Il part continuellement des ports de la Chine, des navires en destination de la Californie. Dans trois mois il est sorti du seul port de Hong-Kong dix-huit bâtimens dont les cargaisons représentaient une valeur totale de plus d'un demi-million de piastres.

MEXIQUE.

Nous avons reçu hier des journaux de Mexico jusqu'au 20 avril. Nous empruntons les faits suivans au *Trait-d'Union*:

Horrible incendie dans l'île de Carmen—Un second incendie, plus terrible que celui que nous signalions tout dernièrement, a désolé encore, le 18 du mois passé, à six heures du matin, l'île de Carmen [illegible]

"Ce qu'il y a de plus [illegible]

"Dans la rue principale, ou du commerce, [illegible]

[illegible] bique."

Compagnie d'assurances contre l'incendie.—M. René Masson vient d'obtenir, du gouvernement mexicain, l'autorisation nécessaire pour établir, à Mexico, une compagnie anonyme d'assurances générales contre l'incendie. Déjà les bases de la société sont posées.

Chemin de fer de Tamaulipas—M. Mazan a proposé au gouvernement de l'Etat d'améliorer le chemin de fer, si un privilège lui était accordé à cet effet, pour vingt cinq ans, époque à laquelle il deviendrait la propriété de l'Etat. Le gouvernement, en conséquence de cette proposition, a publié les conditions de M. Mazan, et a fixé un délai de 90 jours, afin que ceux qui voudraient faire la même entreprise à de meilleures conditions fassent leur soumission.

Choléra—San Luis—A Venado, les 10, 11 et 12 avril, cinquante personnes ont été attaquées du choléra; à la Hedionda, les 9 et 11, seize cas se sont déclarés; il n'y a pas eu un seul décès dans les deux localités.

Michoacan.—L'épidémie règne dans les mêmes localités, mais avec moins d'intensité.

Guanajuato—Le fléau sévit des ravages assez considérables sur différens points de l'Etat, mais surtout à la mine de la Luz, où du 15 au 25 mars seulement, le nombre des décès a été de 1,050.

A Silao, la méthode du docteur D. Juan B. Garcia de Leon a produit, dit-on, les plus heureux résultats.

Il paraît que les Etats de Zacatecas et de Queretaro sont décidément exempts aujourd'hui, de la terrible épidémie.

Tribut de reconnaissance.—M. le ministre des affaires étrangères de France a écrit à M. Le Vasseur, ministre de France à Mexico, pour le prier d'adresser, au nom de la République française, de vifs remercîmens à M. Guadalupe Aguilera, capitaine du port d'Acapulco, qui le 13 octobre dernier, a tiré, par ses efforts courageux, la barque française *Louise Marie*, du péril le plus imminent.

Le consul d'Espagne a Vera-Cruz.—M. Telésforo Gonzalez de Escalante, consul d'Espagne à Vera-Cruz, s'est embarqué sur le packet anglais, pour retourner à Madrid, afin de se faire guérir d'une maladie d'yeux qui lui donne de sérieuses inquiétudes. La presse de Vera-Cruz déplore unanimement le départ de ce fonctionnaire qui avait su se concilier, surtout pendant le bombardement de la ville, les sympathies de toute la population. Le consulat reste confié à M. Dionisio J. de Velasco, vice-consul.

L'*Esperanza* — Tel est le nom du bateau-à-vapeur qui doit faire le service de Chalco, et qui doit ouvrir une ère nouvelle à la navigation du pays. Après seize mois de tribulations et de sacrifices inouis, MM. Ayllon et Allan ont pu remplir la promesse qu'ils avaient faite; leur steamboat est achevé, et dimanche prochain, 21 de ce mois, le service commencera.

L'*Esperanza* a 90 pieds de la poupe à la proue, sur 10 pieds de large; elle jauge de 70 à 80 tonneaux, et peut porter commodément une centaine de passagers. Toute chargée, elle ne cale pas plus de 15 pouces d'eau. Sa machine, timbrée à quatre atmosphères par le gouvernement français, est de la force de 20 chevaux; c'est une admirable pièce de mécanisme qui fait le plus grand honneur à la fabrique française qui l'a exécutée.

FEUILLETON.

Mémoires d'Outre-Tombe.

NEUILLY.—M. LE DUC D'ORLÉANS.—LE RAINCY.—LE PRINCE VIENT A PARIS.

M. le duc d'Orléans avait eu, sa vie durant, pour le trône ce penchant que toute âme bien née sent pour le pouvoir. Ce penchant se modifie selon les caractères: impétueux et aspirant, mou et rampant; imprudent, ouvert, déclaré dans ceux-ci, circonspect, caché, honteux et bas dans ceux-là: l'un, pour s'élever, peut atteindre à tous les crimes; l'autre, pour monter, peut descendre à toutes les bassesses. M. le duc d'Orléans appartenait à cette dernière classe d'ambitieux. Suivez ce prince dans sa vie, il ne dit et ne fait jamais rien de complet, et laisse toujours une porte ouverte à l'évasion. Pendant la Restauration, il flatte la cour et encourage l'opinion libérale; Neuilly est le rendez-vous des mécontentemens et des mécontents. On soupire, on se serre la main en levant les yeux au ciel, mais on ne prononce pas une parole assez significative pour être répétée en haut lieu. Un membre de l'opposition meurt-il, on envoie un carosse au convoi, mais ce carosse est vide; la livrée est admise à toutes les portes et à toutes les fosses. Si, au temps de mes disgraces de cour, je me trouve aux Tuileries, sur le chemin de M. le duc d'Orléans, il passe en ayant soin de saluer à droite, de manière que moi, étant à gauche, il me tourne l'épaule. Cela sera remarqué et fera bien.

M. le duc d'Orléans connut-il d'avance les ordonnances de juillet? En fut-il instruit par une personne qui tenait le secret de M. Ouvrard? Qu'en pensa-t-il? Quelles furent ses craintes et ses espérances? Conçut-il un plan? Poussa-t-il M. Laffitte à faire ce qu'il fit, ou laissa-t-il faire M. Laffitte? D'après le caractère de Louis-Philippe, on doit présumer qu'il ne prit aucune résolution, et que sa timidité politique, se renfermant dans sa fausseté, attendit l'événement, comme l'araignée attend le moucheron qui se prendra dans sa toile. Il a laissé le moment conspirer; il n'a conspiré lui-même que par ses désirs, dont il est probable qu'il avait peur.

Il y avait deux partis à prendre pour M. le duc d'Orléans: le premier, et le plus honorable, était de courir à Saint-Cloud, de s'interposer entre Charles X et le peuple, afin de sauver la couronne de l'un et la liberté de l'autre; le second consistait à se jeter dans les barricades, le drapeau tricolore au poing, et à se mettre à la tête du mouvement du monde. Philippe avait à choisir entre l'honnête homme et le grand homme: il a préféré escamoter la couronne du roi et la liberté du peuple. Un filou, pendant le trouble et les malheurs d'un incendie, dérobe subtilement les objets les plus précieux du palais brûlant, sans écouter les cris d'un enfant que la flamme a surpris dans son berceau.

La riche proie une fois saisie, il s'est trouvé force chiens à la curée: alors sont arrivés tous ces vieilles corruptions des régimes [illegible]

[illegible] taine des gardes. Il alla au rendez-vous dans la solitude du Raincy [illegible]

Je vous ai dit que, dans la matinée du 30 juillet, M. Thiers ne trouva point le duc d'Orléans à Neuilly; mais madame la duchesse d'Orléans envoya chercher S. A. R.; M. le comte Anatole de Montesquiou fut chargé du message. Arrivé au Raincy, M. de Montesquiou eut toutes les peines du monde à déterminer Louis-Philippe à revenir à Neuilly, pour y attendre la députation de la chambre des députés.

Enfin, persuadé par le chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans, Louis-Philippe monta en voiture. M. de Montesquiou partit en avant, il alla d'abord assez vite; mais, quand il regarda en arrière, il vit la calèche de S. A. R. s'arrêter et rebrousser chemin vers le Raincy. M. de Montesquiou revient en hâte, implore le futur monarque qui courait se cacher au désert, comme ces illustres chrétiens fuyant jadis la pesante dignité de l'épiscopat: le serviteur fidèle obtint une dernière et malheureuse victoire.

Le soir du 30, la députation de douze membres de la chambre des députés, qui devait offrir la lieutenance-générale du royaume au prince, lui envoya un message à Neuilly. Louis-Philippe reçut ce message à la grille du parc, le lut au flambeau et se mit à l'instant en route pour Paris, accompagné de MM. de Berthois, Heymes et Oudard. Il portait à sa boutonnière une cocarde tricolore: il allait enlever une vieille couronne au garde-meuble.

UNE DÉPUTATION DE LA CHAMBRE ELECTIVE OFFRE A M. LE DUC D'ORLÉANS LA LIEUTENANCE GENERALE DU ROYAUME.—IL ACCEPTE.—EFFORTS DES REPUBLICAINS.

A son arrivée au Palais-Royal, M. le duc d'Orléans envoya complimenter M. de Lafayette.

La députation des douze députés se présenta au Palais-Royal. Elle demanda au prince s'il acceptait la lieutenance générale du royaume; [illegible] personnes. Les députations de Saint-Cloud ne sont point hostiles; la présence du Roi m'impose des devoirs." Ainsi, répondit Louis-Philippe. On lui fit sentir ses paroles dans le corps, comme il s'y attendait; après s'être retiré une demi-heure, il reparut portant une proclamation en vertu de laquelle il acceptait les fonctions de lieutenant-général du royaume, proclamation finissant par cette déclaration, "La Charte sera désormais une vérité."

Portée à la chambre élective, la proclamation fut reçue avec cet enthousiasme révolutionnaire âgé de cinquante ans: on y répondit par une autre proclamation de la rédaction de M. Guizot. Les députés retournèrent au Palais-Royal; le prince s'attendrit, accepta de nouveau, et ne put s'empêcher de gémir sur les déplorables circonstances qui le forçaient d'être lieutenant-général du royaume.

La République, étourdie des coups qui lui étaient portés, cherchait à se défendre, mais son véritable chef, le général Lafayette, l'avait presque abandonnée. Il se plaisait dans ce concert d'adorations qui lui arrivaient de tous côtés; il humait le parfum des révolutions; il s'enchantait de l'idée qu'il était l'arbitre de la France, qu'il pouvait à son gré, en frappant du pied, faire sortir de terre une république ou une monarchie; il aimait à se bercer dans cette incertitude où se plaisent les esprits qui craignent les conclusions, parce qu'un instinct les avertit qu'ils ne sont plus rien quand les faits sont accomplis.

Les autres chefs républicains s'étaient perdus d'avance par divers ouvrages: l'éloge de la terreur, en rappelant aux Français 1793, les avait fait reculer. Le rétablissement de la garde nationale tuait en même temps, dans les combattans de juillet, le principe ou la puissance de l'insurrection. M. de Lafayette ne s'aperçut pas qu'en rêvassant la république, il avait armé contre elle trois millions de gendarmes.

Quoi qu'il en soit, honteux d'être sitôt pris pour dupes, les jeunes gens essayèrent quelque résistance. Ils répliquèrent par des proclamations et des affiches aux proclamations et aux affiches du duc d'Orléans. On lui disait que si les députés s'étaient abaissés à le supplier d'accepter la lieutenance générale du royaume, la chambre des députés, nommée sous une loi aristocratique, n'avait pas le droit de manifester la volonté populaire. On prouvait à Louis-Philippe qu'il était fils de Louis-Philippe-Joseph; que Louis-Philippe-Joseph était fils de Louis-Philippe; que Louis-Philippe était fils de Louis, lequel était fils de Philippe II, régent; que Philippe II était fils de Philippe Ier, lequel était frère de Louis XIV: donc Louis-Philippe d'Orléans était Bourbon et Capet, non Valois. M. Laffitte n'en continuait pas moins à le regarder comme étant de la race de Charles IX et de Henri III, et disait: "Thiers sait cela."

Plus tard, la réunion Lointier s'écria que la nation était en armes pour soutenir ses droits par la force. Le comité central du douzième arrondissement déclara que le peuple n'avait point été consulté sur le mode de sa Constitution; que la chambre des députés et la chambre des pairs, tenant leurs pouvoirs de Charles X, étaient tombées avec lui; qu'elles ne pouvaient, en conséquence, représenter la nation; que le 12e arrondissement ne reconnaissait point la lieutenance générale; que le gouvernement provisoire devait rester en permanence, sous la présidence de Lafayette, jusqu'à ce qu'une Constitution eût été délibérée et arrêtée comme base fondamentale du gouvernement.

Le 30 au matin, il était question de proclamer la République. Quelques hommes déterminés menaçaient de poignarder la commission municipale si elle ne conservait pas le pouvoir. Ne s'en prenait-on pas aussi à la Chambre des pairs? On était furieux de son audace. L'audace de la Chambre des pairs! Certes, c'était le dernier outrage et la dernière injustice qu'elle dût s'attendre à éprouver de l'opinion.

Il y eut un projet: vingt jeunes gens des plus ardents devaient s'embusquer dans une petite rue donnant sur le quai de la Ferraille, et faire feu sur Louis-Philippe, lorsqu'il se rendrait du Palais-Royal à la maison de ville. On les arrêta en leur disant: "Vous tuerez en même temps Laffitte, Pajol et Benjamin Constant." Enfin, on voulait enlever le duc d'Orléans et l'embarquer à Cherbourg: étrange rencontre, si Charles X et Philippe se fussent retrouvés dans le même port, sur le même vaisseau, l'un expédié à la rive étrangère par les bourgeois, l'autre par les républicains.

M. LE DUC D'ORLÉANS VA A L'HÔTEL-DE-VILLE.

Le duc d'Orléans, ayant pris le parti d'aller faire confirmer son titre par les tribuns de l'Hôtel-de-Ville, descendit dans la cour du Palais-Royal, entouré de quatre-vingt-neuf députés en casquettes, en chapeaux ronds, en habits, en redingotes. Le candidat royal monte sur un cheval blanc; il est suivi de Benjamin Constant dans une chaise à porteurs ballottée par deux Savoyards. MM. Méchin et Viennet, couverts de sueur et de poussière, marchent entre le cheval blanc du monarque futur et la brouette du député goutteux, se querellant avec les deux crocheteurs pour garder les distances voulues. Un tambour à moitié ivre battait la caisse à la tête du cortége. Quatre huissiers servaient de licteurs. Les députés les plus zélés meuglaient: Vive le duc d'Orléans! Autour du Palais-Royal, ces cris eurent quelque succès; mais, à mesure qu'on avançait vers l'Hôtel-de-Ville, les spectateurs devenaient moqueurs ou silencieux. Philippe se démenait sur son cheval de triomphe, et ne cessait de se mettre sous le bouclier de M. Laffitte, en recevant de lui, chemin faisant, quelques paroles protectrices. Il souriait au général Gérard, faisait des signes d'intelligence à M. Viennet et à M. Méchin, mendiait la couronne en quêtant le peuple avec son chapeau orné d'une aune de ruban tricolore, tendant la main à quiconque voulait, en passant, [illegible] cette main. La monarchie ambulante arrive sur la place de Grève, où elle est saluée des cris: Vive la République!

Quand la matière électorale royale pénétra dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, des murmures plus menaçans accueillirent le postulant: quelques serviteurs zélés qui criaient son nom reçurent des gourmades. Il entre dans la salle du Trône; là se pressaient les blessés et les combattans des trois journées: une exclamation générale: Plus de Bourbons! Vive Lafayette! ébranle les voûtes de la salle. Le prince en paraît troublé. M. Viennet lit à haute voix pour M. Laffitte la déclaration des députés; elle fut écoutée dans un profond silence. Le duc d'Orléans prononce quelques mots d'adhésion. Alors M. Dubourg dit rudement à Philippe: "Vous venez de prendre de grands engagemens. S'il vous arrivait jamais d'y manquer, nous sommes gens à vous les rappeler." Et le Roi futur de répondre tout ému: "Monsieur, je suis honnête homme." M. de Lafayette, voyant l'incertitude croissante de l'assemblée, se mit tout à coup en tête d'abdiquer la présidence: il donne au duc d'Orléans un drapeau tricolore, s'avance sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville, et embrasse le prince aux yeux de la foule ébahie, tandis que celui-ci agite le drapeau national. Le baiser républicain de Lafayette fit un roi. Singulier résultat de toute la vie du héros des Deux-Mondes!

Et puis, plan! plan! la litière de Benjamin Constant et le cheval blanc de Louis-Philippe [illegible]

[illegible] "J'ai fait là une belle ambassade!"

Puis M. de Lafayette descendit au Palais-Royal: le citoyen faillit d'être étouffé dans les embrassements de son roi. Toute la maison était pâmée.

Les vestes étaient aux postes d'honneur, les casquettes dans les salons, les blouses à table avec les princes et les princesses; dans le conseil, des chaises, point de fauteuils; la parole à qui la voulait; Louis-Philippe, assis entre M. de Lafayette et M. Laffitte, les bras passés sur l'épaule de l'un et de l'autre, s'épanouissait d'égalité et de bonheur.

J'aurais voulu mettre plus de gravité dans la description de ces scènes qui ont produit une grande révolution, ou, pour parler plus correctement, de ces scènes par lesquelles sera hâtée la transformation du monde: mais je les ai vues; des députés qui en étaient les acteurs [illegible]

On objecta à Henri IV, non catholique, [illegible] on lui remontrait "que saint Louis n'avoit pas été canonisé à Genève, mais à Rome; que si le roi n'étoit catholique, il ne tiendroit pas le premier rang des rois en la chrétienté; qu'il n'étoit pas beau que le roi priât d'une sorte et son peuple d'une autre; que le Roi ne pourroit être sacré à Reims et qu'il ne pourroit être enterré à Saint-Denis s'il n'étoit catholique."

Qu'objectait-on à Philippe avant de le faire passer au dernier tour du scrutin? On lui objectait qu'il n'était pas assez patriote.

Aujourd'hui que la révolution est consommée, on se regarde comme offensé lorsqu'on ose se rappeler ce qui se passa au point de départ; on craint de diminuer la solidité de la position qu'on a prise, et quiconque ne trouve pas dans l'origine du fait commençant la gravité du fait accompli, est un détracteur.

Lorsqu'une colombe descendait pour apporter à Clovis l'huile sainte, lorsque les rois chevelus étaient élevés sur un bouclier, lorsque saint Louis tremblait, par sa vertu prématurée, en prononçant à son sacre le serment de n'employer son autorité que pour la gloire de Dieu et le bien de son peuple, lorsque Henri IV, après son entrée à Paris, alla se prosterner à Notre-Dame, que l'on vit ou que l'on crut voir, à sa droite, un bel enfant qui le défendait et que l'on prit pour son ange gardien, je conçois que le diadème était sacré; l'oriflamme reposait dans les tabernacles du ciel. Mais depuis que sur une place publique un souverain, les cheveux coupés, les mains liées derrière le dos, abaissa sa tête sous le glaive, au son du tambour; depuis qu'un autre souverain, environné de la plèbe, est allé mendier des votes pour son élection, au bruit du même tambour, sur une autre place publique; qui conserve la moindre illusion sur la couronne? Qui croit que cette royauté meurtrie et souillée puisse encore imposer au monde? Quel homme, sentant un peu son cœur battre, voudrait avaler le pouvoir dans ce calice de honte et de dégoût que Philippe a vidé d'un seul trait sans vomir? La monarchie européenne aurait pu continuer sa vie si on eût conservé en France la monarchie mère, fille d'un saint et d'un grand homme; mais on en a dispersé les semences: rien n'en renaîtra.

LE ROI QUITTE SAINT-CLOUD.—ARRIVÉE DE MADAME LA DAUPHINE A TRIANON.—CORPS DIPLOMATIQUE.

Vous venez de voir la royauté de la Grève avançant poudreuse et haletante sous le drapeau tricolore, au milieu de ses insolens amis; voyez maintenant la royauté de Reims se retirer à pas mesurés au milieu de ses aumôniers et de ses gardes, marchant dans toute l'exactitude de l'étiquette, n'entendant pas un mot qui ne fut un mot de respect, révéré de ceux même qui la détestaient. Le soldat, qui l'estime peu, se fait tuer pour elle; le drapeau blanc, placé sur son cercueil avant d'être replié pour jamais, disait aux vents: Salvez-moi; j'étais à Ivry; j'ai vu mourir Turenne; les Anglais me connurent à Fontenoy; j'ai fait triompher la liberté sous Washington; j'ai délivré la Grèce, et je flotte encore sur les murailles d'Alger!

Le 31, à l'aube du jour, à l'heure même où le duc d'Orléans, arrivé à Paris, se préparait à l'acceptation de la lieutenance générale, les gens du service de Saint-Cloud se présentèrent au bivouac du pont de Sèvres, annonçant qu'ils étaient congédiés, et que le roi était parti à trois heures et demie du matin. Les soldats s'émurent, puis ils se calmèrent à l'apparition du Dauphin: il s'avançait à cheval, comme pour les enlever par un de ces mots qui mènent les Français à la mort ou à la victoire; il s'arrête au front de la ligne, balbutie quelques phrases, tourne court et rentre au château. Le courage ne lui faillit pas, mais la parole. La déplorable éducation de nos princes de la branche aînée, depuis Louis XIV, les rendait incapables de supporter une contradiction, de s'exprimer comme tout le monde, et de se mêler au reste des hommes.

Cependant les hauteurs de Sèvres et les terrasses de Bellevue se couronnaient d'hommes du peuple; on échangea quelques coups de fusil. Le capitaine qui commandait à l'avant-garde du pont de Sèvres passa à l'ennemi; il mena une pièce de canon et ce qu'il avait de soldats aux bandes réunies au hameau du *Point du Jour*. Alors les Parisiens et la garde convinrent qu'aucune hostilité n'aurait lieu jusqu'à ce que l'évacuation de Saint-Cloud et de Sèvres fût effectuée. Le mouvement rétrograde commença; les Suisses jetèrent les fusils et les armes, bien que dégagés par les cuirassiers, les lanciers, dont le lieutenant-colonel fut blessé. Les troupes traversèrent Versailles où la garde nationale faisait le service depuis la veille avec les grenadiers de Larochejaquelin, sous la cocarde tricolore, les autres avec la cocarde blanche. Madame la Dauphine arriva de Vichy et rejoignit la famille royale à Trianon, jadis séjour préféré de Marie-Antoinette. A Trianon, M. de Polignac se sépara de son maître.

On a dit que madame la Dauphine était opposée aux ordonnances: le seul moyen de bien juger les choses, c'est de les considérer dans leur essence; le plébéien sera toujours d'avis de la liberté, le prince inclinera toujours au pouvoir. Il ne faut leur en faire ni un crime ni un mérite; c'est leur nature. Madame la Dauphine aurait peut-être désiré que les ordonnances eussent paru dans un moment plus opportun, alors que de meilleures précautions eussent été prises pour en garantir le succès; mais au fond elles lui plaisaient, et lui devaient plaire. Madame la duchesse de Berry en était ravie. Ces deux princesses crurent que la royauté, hors de page, était enfin affranchie des entraves que le gouvernement représentatif attache au pied du souverain.

On est étonné dans ces événemens de juillet de ne pas rencontrer le corps diplomatique, lui qui n'était que trop consulté de la cour, et qui se mêlait trop de nos affaires.

Il est question deux fois des ambassadeurs étrangers dans nos derniers troubles. Un homme fut arrêté aux barrières, et le paquet dont il était porteur envoyé à l'Hôtel-de-Ville; c'était une dépêche de M. de Lowenhielm au roi de Suède. M. Baude fit remettre cette dépêche à la légation suédoise sans l'ouvrir. La correspondance de lord Stuart étant tombée entre les mains de meneurs populaires, elle lui fut pareillement renvoyée sans avoir été ouverte, ce qui fit merveille à Londres. Lord Stuart, comme ses compatriotes, aimait le désordre chez l'étranger: sa diplomatie était de la police, ses dépêches des rapports. Il m'aimait assez lorsque j'étais ministre, parce que je le traitais sans façon, et que ma porte lui était toujours ouverte; il entrait chez moi à toute heure, crotté et vêtu comme un voleur, après avoir couru sur les boulevards [illegible]

J'avais [illegible] la diplomatie [illegible]

J'ai dit cent fois à sir Charles Stuart en riant, et j'étais sérieux: "Ne me cherchez pas querelle; [illegible]

[illegible] M. Pozzo avait des rancunes contre Louis XVIII et Charles X, à propos de sa [illegible]; il avait rendu aux Bourbons des services, en haine de son compatriote Bonaparte. Mais si à Gand il décida la question du trône en provoquant le départ subit de Louis XVIII pour Paris, il se peut bien qu'en empêchant le corps diplomatique de faire son devoir dans les journées de juillet, il a contribué à faire tomber de la tête de Charles X la couronne qu'il avait aidé à replacer sur le front de son frère.

Je le pense depuis longtemps, les corps diplomatiques [illegible] sont plus en rapport avec [illegible] gouvernemens [illegible] cabinets sont à même de traiter [illegible] sans autre intermédiaire que des [illegible] dont il faudrait accroître le [illegible] et améliorer le sort; car, à cette heure, l'Europe est industrielle. Les espions titrés, à prétentions exorbitantes, qui se mêlent de tout pour se donner une importance qui leur échappe, ne servent qu'à troubler les cabinets près desquels ils sont accrédités, et à nourrir leurs maîtres d'illusions. Charles X eut tort, de son côté, en n'invitant pas le corps diplomatique à le suivre à sa cour; mais ce qu'il voyait lui semblait un rêve; il marchait de surprise en surprise. C'est ainsi qu'il ne manda pas auprès de lui M. le duc d'Orléans; car, ne se croyant en danger que du côté de la république, le péril d'une usurpation ne lui vint jamais en pensée.

CHATEAUBRIAND.

(*A continuer.*)

☞ Nous appelons l'attention du public sur la vente de meubles qui aura lieu aujourd'hui à 10 1/2 heures A. M., à la demeure du Dr. Lion, rue du Canal, entre St-Charles et Carondelet. La vente est positive et sans réserve.

O. Talamon, 44, rue de Chartres.

☞ L'attention des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée sur la vente à l'encan de mon stock de marchandises sèches françaises qui aura lieu mardi 14 mai 1850.

9mai—1m O. TALAMON.

PERDU OU EGARE—Un billet tiré par J. B. F. Maxent en faveur de A. Baudoin, à 60 jours de date du 16 mars dernier, pour la somme de $150, échéant le 16 mai. Le public est prévenu de ne point négocier le dit billet, le paiement en ayant été arrêté. Une récompense libérale sera payée à quiconque le rapportera au No. 47, rue Bienville. 10mai—1f

CHAUX—500 barils chaux fraiche des carrières de Cap-Girardeau, en débarquement du steamer Sultana, à vendre par F. H. MONSSEAUX, 218, rue St-Louis.

ON DEMANDE un jeune homme parlant anglais et français, pour servir dans un café. S'adresser au jardin Washington, 3me municipalité. On demande à louer un billard pour le même endroit. 10mai—1f

VINS ROUGE ET BLANC EN CAISSES—50 caisses vin rouge Chateau Lafitte; 30 do do en demi bouteilles do; 30 do vin blanc Haut Sauterne et Chateau Yquem. En magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & Co, 92, rue St Louis.

EAUX-DE-VIE DE COGNAC—Otard Dupuy & Co. en magasin et à vendre par les soussignés: 5 demi pipes eau-de-vie Otard Dupuy & Co 1840. 10 do do 1844. 10 do do 1845. 10 quarts do do 1846. LEOPOLD JEANNET & Co, 92, rue St Louis.

EAUX-DE-VIE DE COGNAC—12 demi pipes eau-de-vie de cognac fine Champagne Castillon 1812. 8 do do do; 6 1/4 pipes do do do. LEOPOLD JEANNET & CO, 92, rue St Louis.

VIN DE CHAMPAGNE—10 paniers vin de Champagne de la marque Irroy. 20 do do de la marque Fug. A vendre par LEOPOLD JEANNET & Co, 92, rue St Louis.

SERRURES FRANÇAISES—En magasin et à vendre par les soussignés 15 caisses serrures françaises, numéros assortis. LEOPOLD JEANNET & Co, 92, rue St Louis.

EN magasin et à vendre—Des barriques vin rouge vieux Ch. St-Corbian 1841; 25 barriques vin rouge vieux St-Julien Médoc do; 20 do do du Haut-Brion do; 10 do do de Clerc Milon Pauillac do; 10 do do du Grand vin Ch. Léoville; 150 caisses do de différentes marques; 30 do do ordinaire do; 25 do vin blanc très vieux Haut-Sauterne. Par B. TALAMON, 186 et 188, rue Royale.

EN magasin et à vendre—550 pipes cognac Henry Sutton 1841, 1re preuve, 30 1/2 pipes cognac Marsillon 1835, 1re preuve, 30 1/2 pipes cognac J. L. Clerc 1831, 1ère preuve, 30 1/2 pipes cognac J. J. Dupuy 1842, 1re preuve, [illegible] B. TALAMON, 186 et 188, rue Royale.

EN débarquement du navire James Pennell, venant de Bordeaux, 25 barriques vin blanc Haut Santerne; 25 do rouge St. Estèphe Médoc; 10 do do Cantenac; 15 barils vin blanc Haut Santerne. A vendre par B. TALAMON, 186—188, rue Royale. 10mai

PENSION ET RESTAURAT A la Baie St-Louis. Tenu par François Musso.

L'ETABLISSEMENT ci-dessus vient d'être ouvert dans la propriété de M. Bénit, à un îlot du wharf. Des logements convenables ont été disposés pour les familles, et les amateurs de bonne chère pourront à toute heure du jour et de la nuit se faire servir les repas particuliers dans la salle du restaurant, à des prix modérés. La cuisine sera faite par un cuisinier français. 7mai—15f

Bureau de la Compagnie du Canal de Barataria et Lafourche. No 3, rue Bourbon.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires, que l'élection annuelle de cinq Directeurs pour servir pendant l'année [illegible] aura lieu au bureau de la Compagnie, lundi, 3 juin prochain, de 10 heures à 2 heures A. M. 7mai—3juin G. MAY, Secrétaire.

A vendre à l'amiable.

LE soussigné devant quitter la Nouvelle-Orléans désire vendre TROIS MAISONS, dont deux se trouvent situées rue St-Pierre, entre Bourgogne et Dauphine, portant les Nos 130 et 132. Les maisons sont de quatre appartemens, cuisine dans la cour, water-works, &c., et sont assurées jusqu'au mois d'avril 1851. L'autre maison est située à l'encoignure des rues Dauphine et St Anne, cuisine haute, water-works, et cette propriété est également assurée jusqu'au mois d'avril 1851. Les personnes qui désireraient les visiter pourront le faire en s'adressant à M. Philippe Avegno, et celles qui désirent les acheter, pourront se présenter avant le 15 du courant au soussigné. 7 mai—7 EUGENE DEMARCHI, Rue Royale, 68.

LIQUIDATION.

LA société existant sous la raison de commerce Tinker frères, devant être dissoute à la fin d'août prochain, les soussignés préviennent leurs amis de la Nouvelle-Orléans et de la campagne et le public en général, qu'à partir de ce jour ils vendront leur stock de marchandises à prix coûtant [illegible]

P. S. Toutes les personnes qui doivent à la dite société sont priées de venir régler leur compte dans le plus bref délai.

M. C. Tinker, [illegible]

A VENDRE—3,000 bouteilles [illegible]

L. RINGGER [illegible]

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS. Jeudi soir, 9 Mai 1850.

Le marché au coton a été très calme et les ventes de la journée n'excédent pas 400 balles [illegible].

[illegible] 3,800 barils de farine ont changé de mains. La demande de maïs a été très active [illegible] ont été vendus de 65 à 70 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié.

Le whiskey se vend 20 à 21 1/4 cts le gallon pour la qualité.

Le change est en bonne demande.

Le fret est plat.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPEDIES.—

Steamship Palmetto, Smith, pr Galveston. Steamer [illegible], pr Montgomery. Navire Calcutta, [illegible], pr Boston. Barque Virginian, [illegible], pr Norfolk. [illegible], pr Boston. Brick Daniel Wild, [illegible], pr la Havane. [illegible], pr Chagres. Goelette Thos James, [illegible], pr Grand Cayman. Fairy, [illegible], pr Sisal. Dora, [illegible], pr Pensacola. Sarah [illegible], pr Tampa Bay. [illegible], pr Belize.

—ARRIVES.—

Goelette Jane [illegible]

[illegible] Patrick Henry, [illegible], de St Louis.

NEW YORK [illegible] ALEXANDRIE [illegible] goelette Old Zack, [illegible] Nlle-Orléans.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE. Niagara, pour New-York .... le 27 Avril. Niagara, de New-York .... le 10 Mai.

P. CHARLES [illegible], AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC. 8 mai Bureau, No. [illegible], rue Royale.

☞ Le brick PALMETTO [illegible] F. LONGUE [illegible] Levée.

PROCLAMATION Par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU qu'il a été dûment prouvé que Bartholomew Mullen a commis le crime de meurtre sur la personne de Patrick Brown, à Alger sur la rive droite du Mississipi, j'ai pensé qu'il était convenable de lancer ceci, ma proclamation, afin d'inviter le bon peuple de cet Etat à prêter aide et assistance pour arrêter et conduire en justice le perpétrateur du dit crime; j'offre en outre au nom de l'autorité de cet Etat une récompense de trois cents piastres pour l'arrestation et la conviction du dit Bartholomew Mullen. Il a environ cinq pieds 7 ou 8 pouces de haut, les os des joues proéminents et un accent assez prononcé pour faire reconnaître sa nationalité, bien qu'il soit plus reconnaissable à une hernie très visible.

Donné sous ma main à Baton-Rouge, le 6 mai 1850 et la soixante-quatorzième année de l'indépendance des Etats-Unis. JOSEPH WALKER. Par le Gouverneur: CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. 8mai—1m

BUREAU DE L'EXECUTIF, BATON-ROUGE, 1er mai 1850.

EN vertu d'un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane intitulé: "Acte pour disposer de certaines propriétés publiques dans la ville de [illegible]" [illegible] PAR HENRY W. PALFREY, Encanteur. [illegible]

Conditions de la vente. Les acheteurs devront fournir leurs billets payables au bureau du trésorier de l'Etat de la Louisiane le 31 mars 1851 pour le montant respectif de l'adjudication qui leur aura été faite. [illegible] Les billets seront endossés à satisfaction et garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés; [illegible]

JOSEPH WALKER, Gouverneur de la Louisiane. Par le Gouverneur: CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

BANQUE DE CITE. Nouvelle-Orléans, 27 avril 1850. AVIS est par le présent donné aux porteurs de [illegible]

Avis aux Actionnaires. [illegible] J. J. PALFREY, Caissier.

$ 1,000 de Récompense. UNE récompense de MILLE PIASTRES sera payée à quiconque fournira les témoignages qui pourra faire condamner la personne ou les personnes qui, dans la soirée du 1er courant, ont incendié les bâtimens occupés par M. J. C. Schmidt, rue des Remparts, entre St-Louis et Toulouse. Nouvelle-Orléans, le 3 mai 1850. J. H. LAPEYRE, Président de la Compagnie d'Assurances d'Orléans. JOHN PEMBERTON, Président de la Compagnie des Marchands. Chs BRIGGS & R. OGDEN, Agents de General Mutual Insurance Company. 8 mai—1f

AVIS.—Les soussignés ayant été nommés par Son Excellence le Gouverneur Walker, notaires publics pour la ville et paroisse d'Orléans, se sont associés et se chargeront de toutes affaires qui se rattachent à leur profession. ADOLPHE MAZUREAU, Notaire public. PHILIPPE LACOSTE, Notaire public. N. B. Leur étude est au No 22, rue Conti, à l'ancien bureau d'Adolphe Mazureau, près de la Banque de la Louisiane.

FASHIONABLE STORE. Encoignure St-Charles et Commune.

J. DUCOURNAU prévient ses amis et ses habitués que son départ pour France est fixé au 18 courant; il est prêt à recevoir toutes les ordres qu'il plaira lui confier. Les soins qu'il mettra à remplir les commandes seront appréciés de ceux qui jusqu'à ce jour l'ont honoré de leur bienveillant patronage. J. DUCOURNAU. N. B. Les personnes qui doivent à l'ancienne maison J. Ducournau et Co. [illegible] J. DUCOURNAU. Encoignure St-Charles et Commune.

CHANDELLES de l'Etoile—200 caisses en débarquement ex J. M. Bliss, et à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 14, rue Tchoupitoulas. 8 mai

HUILE DE GRAISSE—25 barils No 1, extra, en magasin et à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 14, rue Tchoupitoulas. 8 mai

Coton Osnaburg et Cotonnade. 25 balles 7/8 osnaburg lourd, [illegible]; 20 caisses 7/8 cotonnades fortes, [illegible]. Venant d'arriver et à vendre par McDOWELL & PECK, 22, Gravier.

CIGARES DE LA HAVANE.—Un grand assortiment des meilleurs cigares de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, [illegible] Vieille Levée. 6 mai

EN magasin et à vendre par les soussignés—100 paniers champagne [illegible]; 25 caisses vin St. Julien Médoc; 100 do do Cote Rotie; 10 do vermicelle et macaroni; 10 do eau verte stomachique, J. Piquot; 20 do absynthe. PAUL JUGE FILS & CO, 27, rue St. Louis.

MADERE ET PORTO—100 barils imitation madère; 100 barils imitation Porto, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO, 27, rue St. Louis.

VINS, BOUCHONS, COGNAC—3 barriques vieux Médoc Pauillac; 3 barriques vieux Medoc St. Estèphe; 10 do do St. Emilion; 10 do [illegible]; 10, 1/2 et 1/4 pipes cognac A. Camus; 20 balles de 20 mille bouchons, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO, 27, rue St. Louis.

PROFESSEUR DEMANDE. ON demande [illegible]

Hotel Français et Restaurant. 37, [illegible] 37.

AUGUSTE HARMAND [illegible]

PEINTURE BLANCHE D'ANGLETERRE [illegible]

ON DEMANDE [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD & Co. [illegible]

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ: dit l'Ecriture— [illegible]

☞ AVIS.—Toute bouteille qui ne porte pas la signature de [illegible] & Co, New-York, [illegible] J. Wright & Co [illegible] rue Chartres [illegible]

BON MARCHE! LE soussigné croit l'honneur d'appeler l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne [illegible] P. Y. COMEZ & CO., No 65 Chartres, Enc. Bienville. 8 mai

Grande réduction de prix sur les Marchandises. D. H. HOLMES, sur le point de partir pour l'Europe, offre à vendre son stock entier de marchandises à une réduction de 25 à 30 p. 0/0 sur les anciens prix: [illegible] D. H. HOLMES, 144, rue Canal, entre Bourbon et Dauphine.

PORTRAITS AU DAGUERREOTYPE, 25, Rue du Camp. [illegible] ☞ Ouvert de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

AVIS AUX FAMILLES qui désirent aller passer l'été à Mandeville. PLUSIEURS appartemens à louer à MANDEVILLE. [illegible]

LE DOCTEUR [illegible] MARTIN, [illegible]

AMUSEMENTS.

Théatre d'Orléans.

Samedi, 11 Mai 1850.

Dernière représentation du célèbre opéra de

LE PROPHETE,

Grand Opéra en 5 actes et 9 tableaux, musique de Meyerbeer.

☞ On commencera à 6 1/2 heures.

THEATRE ST-CHARLES.

Avant dernière représentation de Monsieur MACALISTER. CE SOIR, 10 MAI 1850. LES MYSTERES D'UN PALAIS ENCHANTE En deux séries: la cuisine de Parafaragaramus, la bouteille enchantée, amputation de nez d'un spectateur de bonne volonté, le Paon, la tête du vieux NICK—L'escamotage de Mme Macalister.

Théatre des Variétés DE PLACIDE—RUE GRAVIER.

Bénéfice de Mlle BARON. VENDREDI SOIR, 10 MAI 1850, [illegible] IN INDIA—Comédie. Un grand divertissement dansé par les principaux danseurs et le corps de ballet. SWISS COTTAGE, opéra bouffe dans lequel sera introduit un divertissement. Première représentation de [illegible] HOLLAND—Pièce burlesque.

SALLE DU VERANDAH, ENCOIGNURE ORLEANS ET CLAIBORNE.

BALS DE SOCIETE AU BENEFICE DES FAMILLES INDIGENTES, SAMEDI SOIR, 11 MAI. *Membres du comité:* MM. Jean L. Rabassa, J. Lacoste, A. Lange, A. Roumette; MM. Charles [illegible], C. Beauregard, P. [illegible], P. Fleury. 10 mai—2 J. PLAJA, Propriétaire.

BENEFICE DE L'ASSOCIATION CHARITABLE DES POMPIERS.

UN MAGNIFIQUE FEU D'ARTIFICE préparé par M. Cator, sera tiré sur la Place Lafayette, MARDI soir 21 courant. Billets 50 cents; on peut s'en procurer aux différents hôtels ou chez les libraires et J. N. Marks, 79, Tchoupitoulas. J. B. Caldwell, 16, Poydras. T. C. Poole, Greffier de la Deuxième Cour de District. R. J. Leary, 3, St Charles. D. [illegible], chez Robb & Co. L. C. Dillard, Municipality Hall. S. G. Risk. W. C. Tompkins, 4, rue des Magasins. 9 mai—5

LYCEUM HALL.

GRAND CONCERT D'ADIEU. *Dernier Concert de M. STRAKOSCH.* Vendredi Soir, 10 Mai 1850.

☞ Le grand compositeur WALLACE paraîtra pour la dernière fois à la Nouvelle Orléans. Au nombre des morceaux indiqués sur le programme, il jouera la Cracovienne et le Rêve, morceaux de sa composition.

Mme CASINI chantera le bel air d'*Ernani*, de Verdi, et un air de bravoure de *Sardanapale*, opéra de Strakosch.

STRAKOSCH jouera les morceaux suivants, de sa composition: La *Fille du Régiment*, *Magic Bell*, et une fantaisie sur un air national de *Zampa*.

Le Concert sera terminé par l'ouverture de *Zampa*, d'Hérold, exécutée par Seize pianistes distingués, Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans, et MM. Wallace & Strakosch.

PROGRAMME. 1re PARTIE.

1—Grande Fantaisie sur les airs favoris de la Fille du Régiment, de Donizetti, composée et exécutée par Strakosch.
2—Romance de Guillaume Tell, Rossini, par Mme Casini.
3—La Cracovienne, grande fantaisie composée et exécutée par M. W. Wallace.
4—Grand Air de Bravoure de Sardanapale, opéra de Strakosch, chanté par Mme Casini.
5—*A la demande générale*: Grand Duo pour deux pianos, sur un air favori de l'Elisir, composé par Wallace et exécuté par l'Auteur et Strakosch.

2me PARTIE.

1—LE REVE, Nocturne suivi d'une grande valse de concert, composée et exécutée par Wallace.
2—Grand Air d'Ernani, par Verdi, Mme Casini.
3—Magic Bell, Rêverie sentimentale, suivie d'une grande Fantaisie de Bravoure, composée et exécutée par Strakosch.
4—Grande ouverture de Zampa, exécutée par seize pianistes, amateurs et artistes distingués de la Nouvelle-Orléans.

Billets: $1—A vendre aux endroits ordinaires. Le Public est invité à prendre les billets à l'avance afin d'éviter la confusion à la porte. Le Concert commencera à 8 heures. ☞ M. Maye [illegible]

JARDIN WASHINGTON, *Plantation McCarty 174 et 175, rue Louis, 3me Municipalité.*

LE jardin Washington qui vient d'être ouvert au public offre aux promeneurs un lieu de promenade le plus agréable du Sud. [illegible] Prix d'entrée—10 cents. 27 av

SALLE DE BAL DU GLOBE, Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin [illegible] SALVADOR VIOSCA, propriétaire. WHITLOCK, Directeur. N. B.— [illegible]

WHITE-HALL, No. 44, RUE ST-LOUIS, *SALON D'HUITRES, CAFE, &c., &c.*

NOUS allons ouvrir le 1er décembre, dans la rue St-Louis, en face de la Bourse, un établissement [illegible] S. VIOSCA & Co.

COMPAGNIE DE NAVIGATION DU LAC. LES actionnaires sont prévenus que l'élection de [illegible] A. C. AINSWORTH, N. P. 28, rue du Camp.

Compagnie d'assurance de la Nouvelle-Orléans. Nlle-Orléans, le 30 avril 1850.

A UNE élection tenue le 29 courant, les personnes dont les noms suivent ont été nommées directeurs pour l'année courante: J. M. Lapeyre; [illegible]; L. Millaudon; J. P. M. [illegible]; E. Rochereau; James Reed; Wm Vogel; J. P. Benjamin; J. Tuyes. Et à une assemblée spéciale de la direction tenue ce jour, M. J. M. Lapeyre, a été unanimement réélu Président. 1er mai—6f J. TUYES, secrétaire.

HORATIO DAVIS, Notaire Public, rue St-Charles, sous l'hôtel St-Charles, près la rue Commune.

J. MAGNE, AVOCAT, A son Bureau 83, rue de Chartres.

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat. M. M. COHEN, DAVID C. LABATT, 25 Exchange Place, vis-à-vis la Bourse de la [illegible] 24 juil—1a

D. MORNIO Jr., [illegible] de Cigares, Tabac [illegible] 26 avril Rue Gravier, [illegible]

V. TARDE [illegible] VENTES [illegible] ECHANGE [illegible] & PRETS D'ARGENT. 155, rue Conti, [illegible] et Rempart.

GRANDE [illegible] SUR LES ORGANES [illegible] & Bro. [illegible]